



**LE
1ER MAI
EST
À NOUS**

**L' UD-CGT 28 appel à rejoindre la manifestation
à Chateaudun, place du 18 octobre à 10h**

la
cgt

- Edito
- Information sur le projet de loi de simplification de la vie économiques des CESER
- NAO 2026 CGT NovoNordisk
- Mobilisation CGT Hydro
- Mobilisation à Orleans des cheminots contre l'allotissement du réseau ferroviaire
- Communiqué FNAF CGT sur le 1^{er} mai
- Mobilisation du 1^{er} Mai
- Planning formations / permanences juridique
- Mutami
- Macif



IMPÔTS :

NE LAISSEZ PAS VOTRE ARGENT À L'ÉTAT !



PENSEZ À DÉCLARER TOUS VOS FRAIS POUR PAYER MOINS D'IMPÔTS !	
 FRAIS KILOMÉTRIQUES Pour tous les salariés (y compris apprentis)	OÙ LE DÉCLARER ? 1AK 1BK 1CK 1DK
 PANIER REPAS Si non pris en charge totalement par l'employeur	OÙ LE DÉCLARER ? 1AK 1BK 1CK 1DK
 TICKETS RESTAURANT Part non financée par l'employeur	OÙ LE DÉCLARER ? 1AK 1BK 1CK 1DK
 MUTUELLE (PART SALARIALE UNIQUEMENT) (Cet que VOUS payez réellement)	OÙ LE DÉCLARER ? 1AK 1BK 1CK 1DK
 CRÈCHE OU ASSISTANTE MATERNELLE / GARDE À DOMICILE Ce dont de moins de 6 ans	OÙ LE DÉCLARER ? Cases : 7GA à 7GA
 ENFANTS SCOLARISÉS • Collège • Lycée • Études supérieures	OÙ LE DÉCLARER ? • Collège → 7EA • Lycée → 7EC • Études supérieures → 7EF
 COTISATIONS SYNDICALES Donnent droit à un crédit d'impôt	OÙ LE DÉCLARER ? Case : 7AC 7AC



IMPORTANT
GARDEZ TOUS VOS JUSTIFICATIFS



COMPAREZ :
FRAIS RÉELS OU
ABATTEMENT 10%



VOUS POUVEZ
RÉCUPÉRER PLUSIEURS
CENTAINES D'EUROS !

VOS DROITS, VOTRE ARGENT !

LE SYNDICAT CGT EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER

EDITO

CARBURANT, SALAIRES : LES TRAVAILLEURS PAIENT LA FACTURE

Flambée des prix à la pompe, salaires qui stagnent, inflation qui ronge les fins de mois : les salarié-es français entrent dans 2026 plus étranglés que jamais. Pendant ce temps, les grands groupes pétroliers affichent des profits records. La CGT hausse le ton.

À la pompe, une spéculation organisée

Il aura suffi de quelques jours de tensions militaires autour de l'Iran pour que les prix du carburant bondissent de plus de vingt centimes par litre. Une hausse présentée comme inévitable par les compagnies pétrolières. Sauf que les stocks européens étaient pleins et qu'aucune pénurie réelle n'a été constatée. **C'est la spéculation qui a fait monter les prix, pas la pénurie.**

TotalEnergies et les majors du secteur ont une nouvelle fois profité du contexte géopolitique pour gonfler leurs marges. Le mécanisme est connu : les prix montent en quelques heures, mais redescendent en plusieurs semaines. Pour un salarié qui parcourt quarante kilomètres par jour pour aller travailler, cela représente plusieurs dizaines d'euros supplémentaires chaque mois, que ni l'employeur ni l'État ne compensent.

Ce choc à la pompe vient aggraver une situation déjà tendue. Loyer, énergie, alimentation : tout augmente depuis des années à un rythme que les salaires n'ont jamais suivi. Dans les secteurs du transport, de la logistique et des déchets, des métiers pourtant essentiels, les grilles salariales sont tassées, les carrières bloquées, l'expérience dévalorisée.

L'Espagne y arrive, pourquoi pas la France ?

Face à cette situation, le gouvernement français reste les bras croisés. Pas de taxation des superprofits, pas de bouclier carburant, pas de mesures sérieuses pour protéger le pouvoir d'achat des travailleurs.

Pourtant, il suffit de regarder ce qui se passe de l'autre côté des Pyrénées. Dès 2022, l'Espagne avait instauré une subvention directe de vingt centimes par litre à la pompe, financée en partie par une taxation exceptionnelle des bénéfices des compagnies énergétiques. Les ménages espagnols ont été concrètement protégés contre la volatilité des prix. Ce que Madrid a fait, Paris peut le faire. **La différence, ce n'est pas une question de moyens, c'est une question de volonté politique.**

« Quand un gouvernement européen comme l'Espagne y arrive, plus personne ne peut prétendre que c'est impossible. C'est un choix politique, et ce choix en France est fait contre nous ».

Manger ou conduire il faut choisir

Ce choc à la pompe s'inscrit dans un contexte plus large de dégradation du pouvoir d'achat. Loyer, énergie, alimentation : tout augmente depuis plusieurs années, à un rythme que les salaires n'ont jamais suivi. **2026 s'ouvre sur le même constat amer que celui qui avait clôturé 2025.**

En France, le SMIC est progressivement devenu une norme plutôt qu'un filet de sécurité. Les grilles salariales sont tassées, les déroulements de carrière bloqués, l'expérience

professionnelle dévalorisée. Dans les secteurs du transport, dans les services publics, (hôpitaux, écoles...) etc — des métiers pourtant essentiels au fonctionnement quotidien du pays — ce mépris est vécu comme une humiliation permanente.

« Ces travailleurs font tourner le pays, ils méritent une reconnaissance à la hauteur de leurs contraintes et de leurs qualifications ».

De l'argent pour faire vivre nos services publics plutôt qu'à la guerre.

« Nos salaires ne sont pas une variable d'ajustement, notre carburant n'est pas une vache à lait pour les actionnaires. Vivre de son travail n'est pas un privilège, c'est un droit. »

Chantal LEFEVRE

Secrétaire Générale UD-CGT 28



CMP - Projet de loi de simplification de la vie économique

CESER – Éléments de contexte et arguments



1. Contexte législatif

À la suite de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique par l'Assemblée nationale et le Sénat, une CMP a été convoquée afin de proposer un texte de compromis sur les dispositions restant en discussion. La CMP s'est réunie le mardi 20 janvier 2026.

Dans ce cadre, la CMP a retenu une disposition prévoyant de **rendre les CESER facultatifs**, en laissant aux Régions le libre arbitre quant à leur maintien. Cette évolution législative avait déjà émergé au printemps dernier, dans un contexte de menace de suppression des CESER. Elle avait alors été **écartée par l'Assemblée nationale**, à la suite de l'adoption, le **10 avril**, d'un amendement rétablissant explicitement les CESER dans leur forme actuelle.

Pourquoi le caractère facultatif pose problème

Argument n°1 – Une remise en cause de l'équilibre institutionnel issu de la décentralisation

- Les CESER sont issus de la **loi de décentralisation de 1972**, qui les reconnaît comme une **composante constitutive de la collectivité régionale**, aux côtés de l'assemblée délibérative. Rendre leur existence facultative rompt avec cet équilibre institutionnel.
- En laissant leur maintien au libre choix des exécutifs régionaux, cette disposition :
 - modifie la **nature même des CESER** ;
 - fragilise leur **statut** ;
 - interroge les **modalités de désignation de leurs membres**.
- À terme, c'est la **garantie d'indépendance** des CESER qui serait affaiblie.

« Rendre les CESER facultatifs, ce n'est pas une simple évolution technique : c'est une remise en cause de l'architecture institutionnelle issue de la décentralisation. »

Argument n°2 – Une atteinte à la représentation de la société civile organisée en région

- Les CESER constituent aujourd'hui la **seule instance régionale** assurant une représentation structurée et diversifiée de la société civile organisée en région.
- Cette représentation repose sur :
 - la **représentativité des organisations** ;
 - les **élections professionnelles** ;
 - un **ancrage territorial fort**.
- En Centre-Val de Loire, le CESER réunit **54 organisations**, issues du monde économique, social, environnemental, associatif et syndical.
- Rendre les CESER facultatifs reviendrait à fragiliser cette représentation collective.

« Les CESER ne sont pas des instances ad hoc : ils incarnent la société civile organisée dans toute sa diversité à l'échelle régionale. Ils disposent d'un ancrage territorial. »



Novo Nordisk évolue dans une réalité de marché profondément modifiée, marquée par une concurrence intense, des pressions sur les prix et une demande volatile entraînant une croissance des ventes plus faible. En réponse, nous menons une transformation à l'échelle de l'entreprise pour simplifier notre organisation, accélérer la prise de décision et réallouer les ressources vers nos domaines clés, tout en poursuivant les investissements en R&D et en consolidant ses positions sur les marchés clés pour assurer sa compétitivité à long terme.

La **CGT** de Chartres a signé, avec la CFDT, l'accord NAO 2026, tandis que FO a choisi de ne pas le parapher. Cet accord intervient après quatre réunions de négociation dans un contexte tendu où la concurrence s'intensifie, les prix sont sous pression et la demande devient plus volatile, ce qui pousse l'entreprise à transformer son organisation, accélérer la décision et concentrer ses moyens sur ses priorités tout en poursuivant ses investissements en R&D. Pour 2026, les signataires ont acté deux impératifs complémentaires, à savoir préserver l'attractivité des salaires et adapter l'organisation au réel des activités en renforçant la flexibilité.

Sur les salaires, l'enveloppe moyenne d'augmentations individuelles est fixée à 2,9 %, avec une latitude d'attribution comprise entre 0,5 % et 5,0 % selon la performance et le comportement, calibrée par département et au niveau du site. Seuls les salariés arrivés avant le 1er juillet 2025 sont éligibles et le plancher est relevé à 2,2 % pour les évaluations "aux attentes" en 2025, tandis que les salariés avec trois mois de présence ou moins en 2025 seront revalorisés à 0,5 %. La **CGT** a obtenu la sécurisation d'un mécanisme de rattrapage pour les salariés en congé maternité, adoption, paternité ou parental, à hauteur de la moyenne des augmentations de leur catégorie pendant leur absence.

Les dispositifs de reconnaissance complémentaires sont reconduits ou précisés. La prime de présence pharmaceutique est maintenue aux niveaux revalorisés déjà communiqués en interne, avec notamment 80 euros pour la nuit du lundi au vendredi, 65 euros pour le samedi de jour, 90 euros pour la nuit du samedi et 65 euros pour le dimanche et jours fériés de jour. La sur-prime de bloc est renouvelée à 50 euros bruts mensuels au-delà de 40 heures au bloc sur un cycle. Le congé proche aidant reste à deux semaines rémunérées à 100 % par année civile et peut être attribué lorsqu'un enfant, en filiation directe et/ou à charge, de moins de 16 ans, subit un accident de la vie ou une chirurgie médicalement justifiée nécessitant une hospitalisation, sans exigence d'un minimum d'ITT. Le congé menstruel est reconduit jusqu'à six jours par an pour les salariés concernées par des menstruations douloureuses ou des pathologies chroniques et épisodiques, sur justificatif d'un spécialiste. La prestation de conciergerie d'entreprise est maintenue pour une présence de cinq jours par semaine. La prise en charge de l'abonnement de transport en commun est reconduite à 75 %, sous réserve d'absence de changement du régime social et fiscal. L'indemnité journalière de télétravail reste fixée à 2,70 euros bruts par jour.

La **CGT** a porté à la table les irritants majeurs des équipes en 5x8, notamment la fatigue liée à deux semaines consécutives de six jours lorsqu'elles intègrent des journées de formation. La Direction s'est engagée à organiser des réunions mensuelles de préparation de la première journée avec le management et People & Organisation, à co-construire un questionnaire de satisfaction et à réfléchir à des alternatives de planification, sans exclure la possibilité de répartir le temps des journées sur plusieurs périodes afin d'éviter deux semaines consécutives de six jours. La CGT restera particulièrement vigilante sur la concrétisation de la modularité de la deuxième journée (créneaux en heures ou en demi-journées intégrés au temps de travail et planifiés à l'avance) et sur la standardisation

effective des TDP et TWP, avec une trame obligatoire, la restitution des trois points de l'année précédente et un temps minimal dédié, ainsi que sur une information claire des critères d'augmentation et des pratiques de spot bonus.

La **CGT** a signé cet accord parce qu'il apporte des avancées tangibles pour les salariés, sécurise des droits utiles et ouvre des chantiers concrets sur l'organisation des formations en 5x8. Elle entend toutefois mesurer les résultats au fil de l'année, demander des comptes sur les engagements pris et continuer à défendre l'équité, la santé au travail et la reconnaissance du travail réel. FO ne l'a pas signé et chacun expliquera ses raisons. Pour notre part, nous avons choisi de sécuriser des gains immédiats tout en gardant la pression sur les points encore perfectibles. La CGT appelle les salariés à se mobiliser dans les instances et à faire remonter leurs retours pour que ces engagements se traduisent en améliorations sensibles sur le terrain.





Les salariés d'Hydro Lucé se sont mobilisés : la CGT à l'initiative de la résistance Chartres, avril 2026 — Le 7 avril, à l'appel de la **CGT Hydro Lucé**, les salariés de l'usine d'extrusion d'aluminium se sont rassemblés pour protester contre le projet de fermeture du site et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) annoncé par le groupe norvégien Hydro.

La CGT tire la sonnette d'alarme

Dès l'annonce du PSE, c'est la **CGT** qui a pris l'initiative de mobiliser les salariés et d'organiser la riposte. Le syndicat a dénoncé avec force un projet de fermeture inacceptable, rappelant que la direction d'Hydro France avait elle-même affirmé, en novembre 2025, que les usines françaises ne seraient **pas concernées** par le plan de restructuration européen. Une promesse balayée quelques mois plus tard, trahissant la confiance des 80 salariés du site.

Pour la CGT, cette fermeture n'est pas une fatalité : elle est le résultat de **choix stratégiques d'un groupe qui fait passer ses marges avant les travailleurs**.

80 emplois menacés, un bassin d'emploi fragilisé

Fin novembre 2025, Hydro avait déjà fermé cinq sites d'extrusion en Europe — au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Aujourd'hui, c'est au tour de Lucé d'être dans le viseur du groupe. Créée à la fin des années 1950 et intégrée à Hydro depuis 1986, l'usine dispose de deux presses d'extrusion et représente **des dizaines de familles** et des années de savoir-faire industriel dans le bassin chartrain.

La direction justifie cette décision par la nécessité d'« optimiser son empreinte en matière d'extrusion en Europe », dans un marché qu'elle qualifie de « difficile ». Un coût de restructuration estimé à **plus de 23 millions d'euros** a pourtant déjà été provisionné, dont 15,6 millions dès le premier trimestre 2026.

Le 7 avril : la CGT rassemble, les salariés répondent présent

À l'appel de la **CGT**, le 7 avril a été une journée de mobilisation et de débrayage. Les salariés ont répondu massivement à l'initiative syndicale pour envoyer un message clair à la direction norvégienne : **ils ne se laisseront pas faire sans se battre.**

« *Ces décisions sont difficiles* », avait déclaré Erik Fossum, vice-président senior d'Hydro Extrusion Europe, promettant que « chacun sera traité avec équité et respect ». Pour la CGT, ces déclarations ne sauraient masquer la réalité : **80 salariés jetés à la rue, c'est 80 drames humains.**

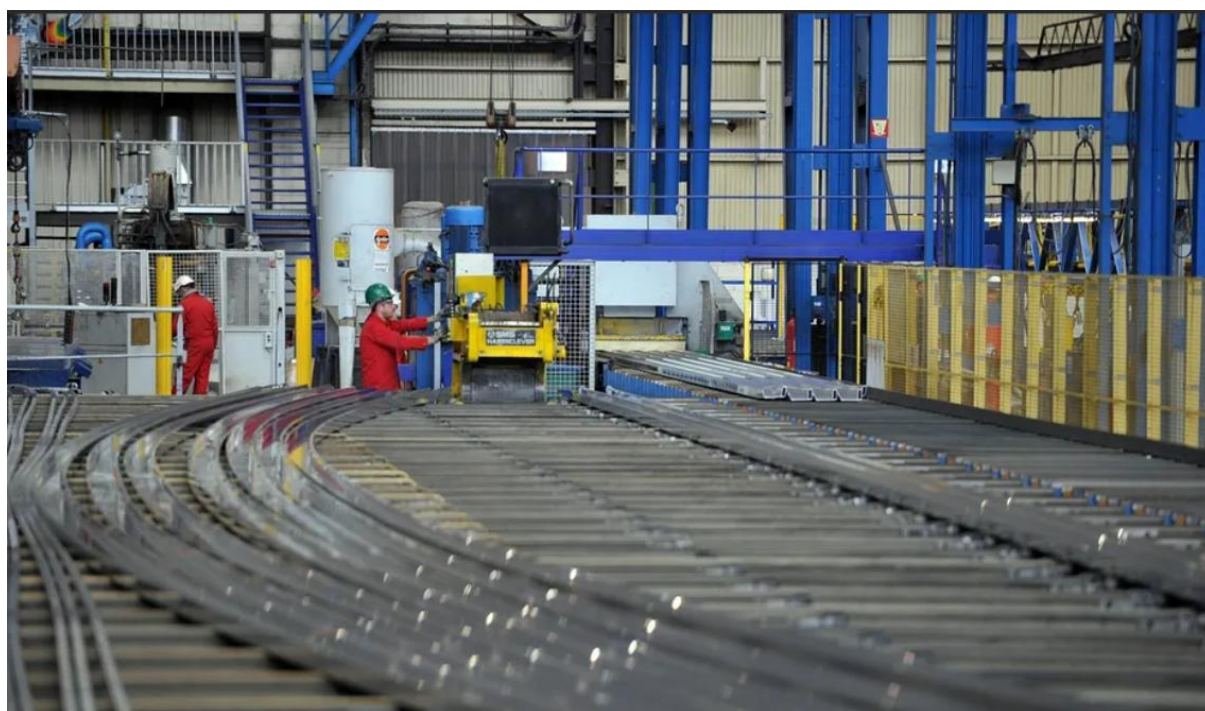
L'usine de recyclage préservée... pour l'instant

La direction a précisé que l'usine de recyclage d'aluminium, voisine sur le même site, **n'est pas concernée** par la fermeture. La CGT reste vigilante sur ce point et continuera à surveiller l'évolution de la situation pour l'ensemble des travailleurs du site.

La lutte continue

Le rassemblement du 7 avril, organisé et porté par la **CGT Hydro Lucé**, a marqué une étape importante dans la mobilisation. La consultation avec les représentants du personnel est toujours en cours. Le syndicat reste pleinement mobilisé et déterminé à **défendre chaque emploi, chaque salarié, jusqu'au bout.**

À la suite de cette mobilisation les élus, l'UD et la fédération métaux ont rencontré le préfet, le Président de la région centre Val de Loir et le Directeur DDETSP28 (directeur de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection de la population).





Le secteur fédéral CGT des cheminots de la région Centre-Val de Loire a organisé, jeudi 9 avril 2026, une manifestation à Orléans devant le Conseil régional. Par cette mobilisation, le syndicat a voulu interpeller les élus régionaux sur l'avenir du transport ferroviaire dans la région et sur les attentes des cheminots comme des usagers.

Réunis devant le siège de la collectivité, les manifestants ont mis en avant la nécessité de renforcer le service public ferroviaire, dans une région où le train reste un moyen de transport essentiel pour de nombreux salariés, étudiants et habitants des territoires ruraux ou périurbains. À travers cette action, la CGT Cheminots entend rappeler que les choix politiques en matière de transport ont des conséquences directes sur la qualité du service, les conditions de travail des agents et l'égalité d'accès à la mobilité.

Le syndicat alerte notamment sur les difficultés rencontrées au quotidien par les voyageurs : retards, suppressions de trains, manque de moyens humains, inquiétudes sur l'entretien du réseau et sur l'offre ferroviaire régionale. Pour la CGT, ces difficultés ne relèvent pas de simples dysfonctionnements ponctuels, mais d'un besoin de réinvestissement durable dans le rail.

Au-delà de la situation des cheminots, la manifestation visait aussi à défendre une certaine vision de l'aménagement du territoire. Dans une région comme le Centre-Val de Loire, le train constitue un outil central de cohésion territoriale. La CGT estime que la Région, en tant qu'autorité organisatrice des transports régionaux, doit faire du ferroviaire une priorité, en garantissant une offre fiable, accessible et de qualité pour tous les usagers.

À travers cette journée d'action, le syndicat entend maintenir la pression sur les décideurs régionaux et rappeler que l'avenir du train en Centre-Val de Loire reste un enjeu social, économique et environnemental majeur.



LA FEDERATION COMMUNIQUE

BOULANGERIE ARTISANALE

PAS TOUCHE À NOTRE 1^{er} MAI

Les pourfendeurs du 1^{er} mai rivalisent de mensonges. Non, aucun accord n'a été proposé ni signé dans la branche autorisant le travail le 1^{er} mai. Il reste donc chôme et payé comme le prévoit le Code du travail, confirmé par l'article 27 de la convention collective. Aucun bonimenteur ne pourra réécrire l'histoire ! Le patronat a soigneusement évité l'affrontement dans la négociation collective de la branche, s'évertuant à user de lobbying auprès d'un gouvernement à l'écoute.

La fédération a toujours mené le combat. Pour mieux le protéger, nous revendiquons, comme dans toutes les branches, que le 1^{er} mai fasse l'objet d'un article spécifique afin de le singulariser des jours fériés et de le valoriser. Nous revendiquons également l'instauration d'un jour férié laïc supplémentaire et la « réactivation » de l'article 30 de la convention collective qui prévoit une semaine de congés payés supplémentaire au vu de la pénibilité des métiers.

De plus, dans la période récente des avancées sociales ont été arrachées sous l'impulsion de la fédération et des syndicats d'ouvriers boulangers : la non-dérogation à la convention collective durant les jeux olympiques de Paris, les améliorations sérieuses des indemnités de départ à la retraite, des frais professionnels, des primes de fin d'année ainsi que le maintien des arrêtés préfectoraux interdisant l'ouverture sept jours sur sept des points de vente de pain comme dernièrement dans le département des Bouches du Rhône...

Nos adversaires prônent un soi-disant « impératif » d'ouvrir les boulangeries et donc de faire travailler les salariés le 1^{er} mai. Leur objectif est clair : augmenter les profits et ouvrir à la généralisation du travail de cette journée qui appartient aux travailleurs. Laissons les patrons « travailler » le 1^{er} mai et exigeons la gratuité des pains produits !

Le 10 avril, soutenu notamment par le Rn, le gouvernement a tenté de passer en force à l'Assemblée nationale. Après des promesses qui n'engagent que ceux qui y ont cru, Lecornu, sur injonction du patronat de l'artisanat et de la panification industrielle, a annoncé le 17 avril autoriser le travail le 1^{er} mai dans les boulangeries. Un scandale !

Notre fédération est viscéralement attachée au 1^{er} mai, à son histoire, à son caractère internationaliste, de paix entre les peuples, ce qu'il représente pour l'unité des travailleurs du monde entier. Nous n'accepterons jamais de le brader. Nous ne laisserons personne nous voler notre 1^{er} mai.

Nous appelons l'ensemble des salariés de nos secteurs et plus particulièrement les salarié(e)s des boulangeries à se mobiliser dans la rue le 1^{er} mai. Chômions et manifestons avec détermination dans les cortèges Cgt.

Montreuil,
Le 20 avril 2026



Le 1er Mai à Châteaudun : une belle mobilisation de la CGT UD28 au cœur du territoire

Cette année, pour la journée internationale des droits des travailleurs, la CGT Union Départementale d'Eure-et-Loir a fait le choix de ne pas manifester dans la préfecture. Le syndicat avait choisi Châteaudun, un choix assumé et porteur de sens, pour aller au plus près des travailleurs sur l'ensemble du territoire. Et le pari fut pleinement réussi.

Ce n'était pas une décision prise au hasard. En choisissant Châteaudun comme ville de rassemblement pour ce 1er mai, la CGT UD28 a envoyé un message clair : la lutte des travailleurs ne se concentre pas uniquement dans les grandes agglomérations. Elle est partout, dans les zones rurales, dans les petits bassins d'emploi, dans ces territoires qui se développent et dont les travailleurs sont trop souvent absents des grands cortèges syndicaux.

"Venir manifester à Châteaudun, c'est aller à la rencontre de ceux qu'on entend trop peu", avait affirmé la CGT UD28, qui a pleinement tenu sa parole en apportant son soutien entier à l'Union Locale. Un ancrage territorial fort, au service de ceux qui en ont le plus besoin, qui s'est traduit ce 1er mai par un cortège vivant, déterminé et solidaire.

Une journée historique célébrée avec tout le sens qu'elle mérite

Le 1er mai n'est pas une journée comme les autres. Seule journée fériée et payée consacrée aux droits du monde du travail, elle a été arrachée de haute lutte il y a plus d'un siècle. En ce printemps 2025, la CGT UD28 lui a redonné tout son sens, dans un contexte social qui n'a jamais été aussi tendu.

Car les raisons de défilé restaient nombreuses et urgentes, et les manifestants présents ce matin-là en étaient pleinement conscients. La pauvreté ne cesse de progresser. Les fins de mois sont de plus en plus difficiles pour une large partie de la population, pendant que, de l'autre côté du miroir, les dividendes versés aux actionnaires atteignent des sommets historiques. Face à cette réalité, le syndicat a été sans ambiguïté : les salaires, les pensions et les aides sociales doivent être indexés sur les prix, dans le public comme dans le privé. Une revendication de bon sens, martelée depuis des années, portée haut et fort dans les rues de Châteaudun.

Un territoire sous pression, une mobilisation à la hauteur
Sur le terrain, la situation économique inquiète. Dans le département comme ailleurs, les fermetures d'entreprises se multiplient, les délocalisations s'accroissent, et les travailleurs subissent de plein fouet une concurrence internationale que rien ne vient réguler. À cela s'ajoutent des coûts de l'énergie toujours plus lourds à supporter pour les entreprises comme pour les ménages. Les bassins d'emploi ruraux, déjà fragilisés, voient leur tissu économique s'effriter peu à peu, sans que les pouvoirs publics n'apportent de réponses à la hauteur des enjeux.
C'est précisément dans ce contexte que la CGT UD28 avait choisi de manifester au cœur du territoire, là où les travailleurs vivent ces difficultés au quotidien. Ils étaient là ce 1er mai, nombreux et combatifs, pour porter avec force les perspectives de progrès social que ce territoire mérite.

Pour la paix, contre l'extrême droite : des combats portés collectivement
Ce 1er mai a également porté d'autres combats essentiels. La paix, d'abord. Dans un monde traversé par les conflits, le mouvement syndical a réaffirmé haut et fort son attachement à la solidarité entre les peuples et son refus de toute logique guerrière.
La mobilisation fut aussi résolument antifasciste. Car l'extrême droite, qui se nourrit des crises sociales qu'elle contribue à aggraver, progresse dangereusement. En semant la peur et la division au sein du monde du travail, elle détourne les travailleurs des véritables causes de leurs difficultés. Ce 1er mai châteaudunois a été exactement ce qu'il devait être : un rassemblement populaire, unitaire et déterminé, qui a montré que la riposte est possible.

Merci à toutes et tous

La CGT UD28 tient à remercier chaleureusement l'ensemble des travailleurs du territoire qui ont répondu à l'appel : salariés du privé, agents du public, retraités et jeunes actifs. Vous avez fait de ce 1er mai à Châteaudun une belle journée de lutte et de fraternité.

Le combat continue.

CGT — Union Départementale 28

la
cgt

Eure-et-Loir

NON AU **RACKET** À LA POMPE !



MANGER ou CONDUIRE
IL FAUT CHOISIR !

Face à la spéculation sur l'énergie :

- Bloquer les prix des carburants
- Augmenter les salaires et les retraites



NON AU RACKET À LA POMPE !



FACE À LA SPÉCULATION SUR L'ÉNERGIE

- Bloquer les prix des carburants
- Augmenter les salaires et les pensions

Alors qu'il y a plusieurs mois de réserves, en plus des réserves stratégiques, **les prix des carburants à la pompe explosent.**

Le coût de production au litre des compagnies pétrolières est d'environ **0.60€ HT**, mais les prix affichés en station s'envolent (environ 2€, plus 30 Cts)

Chacun peut mesurer l'écart qui gonfle les profits colossaux des grands groupes pétroliers :
200 milliards de dollars en 2025.

RÉPONDRE À L'URGENCE DES ACTIFS ET RETRAITÉ·ES

Il est insupportable de voir **s'emballer le compteur** à la station service.

Cette hausse fulgurante des prix du carburant est révoltante alors qu'il s'agit d'un produit de première nécessité pour les millions de travailleurs·euses qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur voiture pour aller travailler mais aussi pour les retraité·es dans leurs déplacements.

La hausse de **toutes les dépenses contraintes**, le **tassement des salaires et des pensions** depuis plusieurs années ne permet plus de faire face à cette envolée des tarifs.

Cette crise **aggrave considérablement le niveau de vie des salarié·es et des retraité·es**, dont le pouvoir d'achat est déjà fortement dégradé depuis des années.

LA CGT FAIT DES PROPOSITIONS !

HAUSSE DES CARBURANTS : LES SALARIÉ·ES OUBLIÉ·ES, LES SALAIRES TOUJOURS BLOQUÉS

Le ministre du Travail a annoncé ce matin sa mesure phare pour aider les entreprises face à l'explosion des prix du carburant. Le gouvernement prévoit 70 millions d'euros pour financer le chômage partiel des entreprises « en difficulté » - sans en préciser les critères d'attribution. Le litre de gasoil atteint plus de 2,50 € dans certaines stations-services. Une fois de plus, les salarié·es sont les grands oubliés des annonces gouvernementales. Cette mesure ne répond pas à l'urgence des travailleurs et des travailleuses, pas plus que la baisse de 20 centimes par litre pour les entreprises de transports routiers et les pêcheurs.

L'explosion des prix du carburant, qui découle de la crise internationale, s'abat sur des millions de travailleurs et de travailleuses qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture pour aller travailler. Chaque hausse du prix à la pompe se traduit directement par une baisse de leur niveau de vie. Dans le même temps, les salaires stagnent. De plus en plus de salarié·es se retrouvent dans une situation intenable : payer toujours plus pour travailler, sans que les salaires ne suivent. Cette situation est d'autant plus inacceptable que les grandes entreprises continuent de réaliser des profits massifs.

Dès le 10 mars, la CGT a demandé à Bercy d'organiser une réunion avec les parties prenantes concernées pour trouver des solutions face à cette situation. Cette rencontre doit permettre d'analyser la situation énergétique, de mettre en place des mesures de protection rapide des ménages et de l'ensemble des industries concernées. A ce jour, le courrier de la CGT demeure sans réponse.

Face à l'insuffisance des mesures proposées par le gouvernement.

Cette initiative exprime une colère légitime et largement partagée. Pour la CGT, il y a urgence à changer de cap. Le gouvernement doit sans délai faire le nécessaire pour le blocage des prix, avant de prendre des mesures structurelles pour faire face à ce choc énergétique d'ampleur.

La CGT demande :

- Le blocage des prix des carburants pour mettre fin à la spéculation
- L'augmentation des salaires et des pensions
- L'indexation des salaires sur l'inflation

La question du carburant n'est pas seulement une question énergétique, c'est d'abord une question sociale, mais aussi de spéculation, de profit des grands groupes. Les salarié·es n'ont pas à supporter la hausse des prix tandis que les profits explosent.

La CGT informe

PLANNING DES FORMATIONS DEPARTEMENTALES

Stages	Lieux	Dates	Date limite de dépôt de la demande d'autorisation de congé formation syndicale	Conditions
Formation de formateurs	Maison des syndicats Chartres	8 au 12 Juin 2026	07 Mai 2026	Ouvert à tous
Participer à la vie de la CGT module 3	Maison des syndicats Chartres	17 au 19 juin 2026	15 mai 2026	Ouvert aux camarades ayant suivi les modules 1 & 2
Journée d'étude salaires	Maison des syndicats Dreux	19 Juin 2026	18 Mai 2026	Ouvert à tous
AT/MP	Maison des syndicats Chartres	À définir		Ouvert à tous
Mener la démarche CGT pour gagner les élections	Maison des syndicats Dreux	05 au 09 Octobre 2026	04 Septembre 2026	Ouvert à tous
PRUDIS Session 2	Maison des syndicats Chartres	07 au 11 Septembre 2026		Ouvert aux conseillers Prud'hommes ayant suivi la session 1
C.S.E	Maison des syndicats Chartres	À définir		Ouvert aux titulaires et suppléants au CSE

S'impliquer dans la CGT	Maison des syndicats Dreux	12 Octobre 2026	11 Septembre 2026	Ouvert en priorité aux nouveaux syndiqués
Participer à la vie de la CGT module 1	Maison des syndicats Dreux	14 au 16 Octobre 2026	18 Septembre 2026	Ouvert aux camarades ayant suivi S'impliquer à la CGT
AT/MP	Maison des syndicats Chartres	A définir		Ouvert à tous
Journée d'étude salaires	Maison des syndicats Chartres	04 Novembre 2026	02 Octobre 2026	Ouvert à tous
CoGéTise / CoGiTiel	Maison des syndicats Dreux	06 Novembre 2026	05 Octobre 2026	Ouvert aux secrétaires généraux, aux trésoriers
Participer à la vie de la CGT modules 2 & 3	Maison des syndicats Dreux	30 Novembre au 04 Décembre 2026	29 Octobre 2026	Ouvert aux camarades ayant suivi le 1 ^{er} module

Inscriptions à l'adresse suivante :

formsyndcgtud28@gmail.com



La permanence juridique est dorénavant le mercredi

Après-midi

Prise de rendez-vous au 0237283998

Ou par mail

Sec.cgt28@gmail.com



L'ACCÈS À LA
SANTÉ EST UN DROIT
FONDAMENTAL



Mutami vous accompagne et vous propose une **solution santé adaptée** à vos besoins et votre budget, mais aussi et surtout, **sur mesure pour vos équipes** ! Construisons ensemble un **partenariat durable**, en plaçant la santé de vos collaborateurs au coeur.

Acteur engagé du mouvement social, nous sommes les **défenseurs d'une sécurité sociale de très haut niveau** et nous affirmons que le mutualisme n'a pas vocation à se développer sur les reculs de la sécurité sociale. Nous **défendons la solidarité universelle** au travers de nos nombreux partenariats.

Vous souhaitez de plus amples renseignements ou échanger avec l'un de nos conseillers, contactez :

66 rue du Château d'Eau
28300 Mainvilliers
mainvilliers@mutami.fr

37 place du 18 Octobre
28200 Châteaudun
chateaudun@mutami.fr

Mutuelle • Santé • Prévoyance

mutuelle-mutami.fr

 **09 77 425 525**

Prix d'un appel local

MUTAMI, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 776 950 677, dont le siège est au 70 boulevard Matabiau CS 46951 31069 Toulouse Cedex 7. Mutuelle soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris) - Réalisation 2026 : Service communication Mutami 2026 - ©Shutterstock - Document non contractuel.



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.